

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 MARS 2024

MOTION RELATIVE AU PROJET DE STRUCTURATION EN 3 PFR SOUS LE STATUT D'EPE

Exposé des motifs :

A la demande d'un administrateur et après la présentation du Président de l'Université relative au point d'avancement sur le projet de structuration en trois Pôles de Formation et de Recherche sous le statut d'Établissement Public Expérimental, une motion est soumise au vote des administrateurs.

Vu le code de l'éducation ;
Vu les statuts de l'Université ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration a adopté la motion suivante :**

Informé ce jour de l'avancement du projet de structuration en trois Pôles de Formation et de Recherche sous le statut d'Établissement Public Expérimental, nous - membres du conseil d'administration (CA) de l'UCBL - demandons à savoir si les personnels de l'Université et des UMR associées souhaitent que nous approuvions le document d'orientation stratégique (DOS) avant que celui-ci nous soit présenté pour délibération.

Nombre de membres : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 22
Nombre de voix favorables : 22
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 26 mars 2024

Le Président,


Frédéric FLEURY